

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 20

Artikel: Le moins du plus
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208683>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

six lieues, reconnaître à la teinte le moment où les narcisses sont en fleurs.

Lorsqu'on les considère de près et un à un, on trouve qu'il n'y en a pas deux qui se ressemblent et l'on s'étonne du changement que peut apporter dans la physionomie d'une fleur une différence si minime. Les uns, avec des pétales étroits, qui se ressentent encore de la manière dont ils ont été enroulés dans le bouton, ont l'air coquet, chiffonné, volage, capricieux; les autres, et c'est là le vrai, le beau narcissé, ont de larges pétales, étalés sans raideur, et qui se recouvrent par les bords; cette forme plus ample s'harmonise mieux avec la senteur pénétrante et l'éclat de la fleur, avec ce blanc qui n'est pas un simple rayonnement de la surface, qui n'est pas non plus le blanc candide de l'innocence, mais qui, relevé par la bordure rouge de la cupule, trahit plutôt je ne sais quelle voluptueuse langueur et quelle secrète ardeur de la passion. Les Grecs avaient raison — tous leurs mythes sont vrais — si quelque beau jeune homme, en se mirant dans l'eau profonde, s'est jamais épris de lui-même, et si les dieux ont eu pitié de son mal, c'est en narcissé qu'ils ont dû le changer.

Mais à cet éclat de la jeunesse, pourtant moins passager que celui de la rose, succède une vieilllesse triste et soudaine. En quelques jours le narcissé s'épuise et sa beauté se consume. Il semble que les habitants des villages voisins ne l'aient vu que dans cette période de décrépitude, car ils l'appellent, dans leur patois, la *gotrauza*, c'est-à-dire « celle qui a un goître. » Au reste, malgré l'irrévérence du nom, ils en sentent fort bien la beauté. Dans la seconde quinzaine de mai, toutes les maisons en sont parfumées, et nombreuses sont les jeunes filles qui vont le dimanche à la montagne en remplir leurs tabliers blancs.

EUGÈNE RAMBERT.

Prédiction. — M. ... est un superstitieux; il croit aux mauvais présages, au sel renversé, aux couteaux en croix et autres billevesées. Il a surtout une aveugle foi dans les prédictions des diseuses de bonne aventure.

L'une de celles-ci lui dit, l'autre jour :

— Vous serez victime d'un accident mortel.

— Giel! s'écrie, terrifié, M. ... Et que va-t-il m'arriver?...

— Oh! rassurez-vous; ce ne sera que vers la fin de votre existence.

LA SEPA A LA CUDRA

L'et a bin de cein onna vouarba d'onna quarantanna d'annâté qué la fin dé l'histoire qué vu vo racontâ s'est passâie à ... Po recognaître lè z'ommo d'ad mîmo nom, et l'èin avâi ma fâ bin quauqué-ons, on leu baillivé dei sobriquet ad bin lo nom dé leu mârê. Lè dînsé que lei avâi : « Louis ad fîfre, Jules à Jean ad Gros David, Samuïet ad Martzau, Charles à la Marienné, lè Mayardô, etsettra, etsettra. Lein avâi ion qu'on l'appelâvê Samuïet à Noé. L'avai zu dou valet qu'on leu desavé adon François à Samuïet à Noé, et l'adtro Dzaquié à Samuïet à Noé. On delondo que noutron François avâi fé ribotte, son père lei fot onna remautcha d'ad diablo et lei fâ : « Eh, se te poivé omeinté fotre lo camp, que ie serei débarassi d'onna vermena dîncé. »

Sti coup noutron François ne fâ ne ion, ni dou, remonté à sa tsambré, reinfatê sé z'abits dé la dêmeindze, pu ye de à son père :

— Eh bin, pu que l'è dîncé, mein vè : *adieu*.

— *Fo mî lo camp lei répond Samuïet à Noé; quand té reveindri la sepa à la cudra sara onco tzauda.*

Diabé mè bourla se lou gaillâ né pas fela. Lé parti à Dzeneva, pu à Lyon, pu à Marseille et l'a trovâ onna pliaccé dé cousenâ su on bateau;

lé venu cheffe, l'a fé trei ad quatro iadzo lo tor daô mondo, coumeint dein la tzançon, praô su po appreindre à fêrê la sepa à la cûdra, mâ revegniâf adi à Marseille.

On iadzo que lou tzein dé fai dé l'Oueste est zu vegnu d'Zeneva tanquâ Losena, noutron François sé dècîda dè venî vairé « ad pays », coumeint dîont, se lèi avâi onco daô mondo dé sa cougnessancé. — Lei avâi treinté-cin ans que n'îre pas revegnu à P... — Adon, vè la mâitî d'onna galézé avè-prâo, aprè mareindon, vaite cè mon François qu'arrevè tot dè biô vetu, on bî bugne, onna balla roclauré, onna canna ardgeintia et su la frimousse duvé ballé côtelleté nâiré coumeint lè cousenâ portant quand san devenus *cheffes*, vaîtécé don qu'arrevé vè la vilhié maison à Samuïet à Noé. Lou quieure lei serravé bin on pou, et on bocon mé quand l'a vu son vilhio père qu'îrê cheta su lou ban devant lè fenîtré dé l'hotô : Sé crampounâ quand mîmè, et l'a de dîncé à son père :

— *C'est bien ici où demeure Samuïet à Noé ?*

— Oî que lei répond Samuïet, que lei a te po voutron servîvo ? lè mé que su Samuïet à Noé.

— Ah! lè vo, lei repond son valet, *eh bin îe vîgné vairé se la sepa à la cudra lè onco tzaudé.*

Lou resto n'a pas fauta dé sé racontâ.

Ln. M.

Le moins du plus. — Mlle ... est appelée en témoignage.

— Quel âge avez-vous, mademoiselle ? interroge le président.

— Je compte vingt-cinq printemps, répond Mlle ... en minaudant.

— Bien, répond le président, mais veuillez me dire maintenant combien vous n'en comptez pas ?

A LA PORTE DU BONHEUR¹

Vieilles coutumes (suite).

Il s'agit toujours des « rites » en usage chez nos proches voisins de Savoie, lors de l'entrée d'une jeune épouse dans sa nouvelle famille.

A Chamonix, Serraval et la Clusaz, Massongy, quelques communes du Haut-Chablais, le rite s'est dramatisé, sans doute vers le milieu du XVIII^e siècle. Quand le cortège arrivait à la maison, il en trouvait portes et fenêtres fermées; on y frappait à coups redoublés.

— Qui va là ? criait tout à coup une femme d'un ton aigre.

— Ouvrez donc, on vous amène une fille bien bonne, bien belle.

— M'aimera-t-elle ?

— Sans doute ?

— Aimera-t-elle son nouveau père ?

— Oui.

— Aimera-t-elle ses nouveaux frères et sœurs ?

— Oui, elle les aimera tous, et vous aussi, même un peu plus qu'eux.

— Ainsi soit-il !

Alors la belle-mère ouvrait la porte, avec un gros pain et une bouteille à la main. Elle coupait le pain en deux et le présentait à sa belle-fille disant :

— Ma fille, je vous mets le pain en main; conduisez-vous toujours de façon à ne pas en manquer. »

Elle remplissait ensuite le verre, disant :

— Mon enfant, l'homme ne vit pas seulement de pain; reçois cet autre bien du ciel, et fais de manière qu'il y ait toujours de l'un et de l'autre pour vous et pour l'indigent. »

La mariée donnait alors aux pauvres présents le pain et le vin reçus de sa belle-mère. A ce moment éclataient les cris de joie; tous les

membres de la famille du mari embrassaient leur nouvelle parente; l'époux jusque là resté dans un coin s'avancant; on refermait à clef la porte de la maison, on remettait cette clef à la mariée, qui rouvrait la porte et tous entraient pour prendre place au repas de noces.

A Larringes, le rite de défense des portes s'était également dramatisé, mais avec une tendance à la comédie et une allusion à un rite de rapt.

Après la célébration du mariage, on se rend chez le nouveau marié; on trouve sa maison barricadée; un homme en costume grotesque armé d'un fusil ou d'un autre instrument leur en défend l'entrée, disant qu'il ne les connaît pas, que ce sont des vagabonds, des gens sans aveu, etc.

Alors l'époux se choisit un avocat pour plaider sa cause. Mais il a beau dire, l'homme fait la sourde oreille. L'avocat le menace de le faire traduire en justice, de lui intenter un procès; rien n'y fait. Puis il lui propose de boire une bouteille avec lui, et de bien le régaler, ainsi que toute la compagnie.

— Ah! en ce cas, entrez Messieurs et Dames! C'est vraiment plaisir que d'avoir affaire à des gens raisonnables.

En disant ces mots, il se range d'un côté de la porte et l'avocat de l'autre, et la jeune mariée s'avance. Sur le seuil de la porte apparaît tout-à-coup un petit garçon qui lui présente un plat sur lequel se trouvent une clef et une poche. A sa suite veulent entrer son mari et toute la compagnie; mais parfois l'homme au fusil se ravise, et trouve que pour boire une bouteille c'est assez de trois personnes, de la jeune mariée, de l'avocat et de lui. Mais le marié n'entend pas de cette oreille; il faut qu'il entre à tout prix; alors toute la compagnie s'ébranle pour prendre la place d'assaut; on se bouscule, on se pousse, on crie, on rit; enfin le nombre l'emporte et les convives entrent dans la salle où les attend un copieux repas. Ce rite est fort intéressant et rappelle certains rites classiques et demi-civilisés à caractère comique-prédominant; il est aussi un bon exemple de rite de passage violent.

Pour comprendre la portée psychologique et pratique de la remise à la jeune épouse de divers objets par la belle-mère, sa remplaçante, des enfants, etc., il suffit d'en rapprocher les moyens par lesquels on figurait d'une manière visible, au moyen âge, le passage du droit de possession ou de propriété d'une main dans une autre, et mieux encore ceux qui exprimaient l'intronisation ou l'investiture tant laïque que cléricale. Ceci s'obtenait par la remise solennelle de divers objets, les uns (comme le poignard, l'enseigne, le bâton) ayant une signification symbolique propre, d'autres étant la partie pour le tout (tels qu'une clef, une motte de terre), d'autres répondant à l'une des activités spéciales à exécuter désormais (comme des outils de métier), d'autres enfin renfermant l'idée de lien et par suite d'obligation (par exemple l'anneau).

Parfois, après la remise des objets, la mariée doit montrer qu'elle sait s'en servir. Anciennement, on mettait un balai par terre, transversalement sur le seuil : la mariée devait le relever et si elle ne le faisait pas, c'était un mauvais augure pour l'ordre domestique futur. A Chamonix, on la conduisait dans la cuisine, où elle trouvait le sol encombré de tous les ustensiles jetés là en désordre; elle devait les ramasser, les mettre en place, puis balayer la pièce.

Ce sont donc là des rites de passage qui indiquent l'entrée de la mariée dans une catégorie nouvelle, celle des ménagères et maîtresses de maison, et le balai n'est plus uniquement un symbole, de même que le rite n'est pas symbolique, mais effectif.

Le plus souvent quand tous ces actes de prises de possession et d'entrée sont terminés, tous

¹ De quelques rites de passage en Savoie, par A. van Gennep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions » (Annales du musée Guimet).